



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 4/2024

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024 À 20H.00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Présidence de Mme Caroline FERROT GONIN

Mme la Présidente débute la séance en saluant les différents membres du Conseil communal ainsi que le public présent. Elle prie la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 56 présents, 11 excusés, 2 démissions et 1 absence sans excuse. Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, suite au dépôt de la motion de Mme Pascale FESQUET intitulée « Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice ! », il convient de l'introduire à l'ordre du jour en point 4.

L'ordre du jour modifié et accepté, à main levée et à l'unanimité, par l'Assemblée se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
4. Motion de Mme Pascale FESQUET « Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice ! »

5. Budget 2025 : *Rapport de la Commission des finances*
6. Préavis n° 2024/10 : Demande de cautionnement communal du prêt LPR* en faveur de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA pour le renouvellement du télésiège Lac Noir – Chaux Ronde et réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde
Rapport de la Commission des finances
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles

* Loi fédérale sur la politique régionale

2. Communications du Bureau du Conseil

Mme Caroline FERROT GONIN informe le Conseil :

- De la démission de M. Romain BALMER. Dans son courrier reçu le 11 novembre 2024, il explique qu'une opportunité professionnelle le contraint à quitter le Conseil communal en en gardant un bon souvenir.
- De la démission de M. Sébastien MAILLARD. Dans son courrier, daté du 6 décembre 2024, il exprime quelques regrets quant aux tensions qu'il a pu observer au sein du Conseil communal bien qu'il en garde un bon souvenir. La Présidente informe l'Assemblée que ces deux conseillers seront remplacés lors de la prochaine séance du Conseil communal.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

La Présidente demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 10 octobre 2024 ou lui apporter une modification.

Mme Catherine FLÜTSCH a été surprise de lire son intervention à la page 10 concernant la fermeture de la banque Raiffeisen à Ollon. En effet, un lien, ne faisant aucun sens, a été tracé avec la trajectoire des transports publics. Elle propose donc de supprimer cette phrase.

Mme la Présidente affirme que cette modification sera effectuée au procès-verbal. Aucune intervention supplémentaire n'étant enregistrée, le procès-verbal modifié est soumis à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à la majorité évidente (2 abstentions).

4. Motion de Mme Pascale FESQUET intitulée « Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice ! »

Mme la Présidente prie Mme Pascale FESQUET de donner lecture de sa motion, intitulée « Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice ! », dont le contenu est reproduit ci-après dans son intégralité :

« Notre commune, notre pays, sont très attachés à juste titre à leur histoire et à ses commémorations (comme la Fête du 1er août) ainsi qu'au passage du temps (Nouvel An). Les manifestations liées à ces fêtes s'expriment sous des formes plurielles, officielles et festives, privées ou publiques. Le recours aux feux d'artifice est toujours plus prisé, et connaît même un développement exponentiel, grâce notamment à la facilité d'acquisition – même pour un privé – d'engins de toutes puissances.

Or ces manifestations, on le sait, engendrent des impacts certains sur l'environnement : émissions de Co2, de métaux lourds et de poussières fines de type PM10 – qui peuvent rester plusieurs heures dans l'air si le temps est froid - nuisances sonores pour les humains, animaux domestiques, bétail et faune sauvage (notamment les animaux nocturnes, parmi les plus vulnérables), sans parler des déchets d'emballage des produits pyrotechniques. Enfin, pour ce qui est des pratiques privées, le risque de dégâts et de blessures n'est pas à sous-estimer.

Plusieurs communes vaudoises ont déjà fait le pas d'abandonner ces feux - ou du moins sont en train de mener une réflexion approfondie sur le sujet. Morges et Nyon ont fait des études d'impact, Vevey a supprimé ce type d'événement public et de fait retiré tout financement de ses budgets. Cette même ville a lancé un appel à projets auprès de la population pour donner un nouveau visage aux fêtes du 1er août en termes d'animations. Ces trois communes ont également proscrit les feux d'artifice privés.

Une initiative populaire a été lancée en 2023 (<https://www.feuerwerksinitiative.ch/fr>) et portée par 137'000 personnes. En octobre 2024 cette initiative a été balayée par le Conseil Fédéral sans contre-projet, et relayée aux Chambres avec recommandation de la rejeter, au motif que les cantons et communes ont les bases légales pour limiter voire interdire la vente des engins ou même certaines manifestations. Quant aux demandes POCAMA, gérées par le canton (avant d'être validées ou non par la commune) elles sont bien trop nombreuses pour faire l'objet d'un suivi réel sur le terrain – notamment dans le cas de feux d'artifice privés.

Au-delà de ces aspects fédéraux et cantonaux, dans lesquels un certain immobilisme prévaut, notre commune ne pourrait-elle pas innover, faire un pas en avant, en proposant des alternatives plus durables – voire moins onéreuses – aux feux officiels, et mettre en même temps un terme aux feux privés qui engendrent des nuisances au voisinage et à la faune ?

Pour ce qui est des spectacles pyrotechniques de la commune, nous ignorons le montant total qui leur est consacré, mais nous lisons dans le budget communal qu'un montant de Fr. 5'000.- leur est alloué. Cette somme ne pourrait-elle pas être utilisée pour un autre genre de manifestation tout aussi festive et rassembleuse ?

Aujourd'hui, la lutte contre le bruit et celle pour la qualité de l'air font beaucoup parler d'elles. La première a déjà abouti à la mise en œuvre de mesures policières (concernant le bruit excessif). Il est urgent et certainement

possible de concevoir des festivités moins impactantes, plus durables, sans mettre en péril le vivre-ensemble et l'attachement à la célébration et à la fête. Projections d'images, jeux d'eau - pourquoi pas avec l'aide des pompiers ? – ou encore spectacles tout public pourraient être des pistes. Et pourquoi pas, nous aussi, faire appel à la créativité et aux idées des habitantes et habitants ?

Une réflexion et une démarche innovante, plus durable et moins « explosive » serait un beau tableau coloré à offrir à nos concitoyennes et concitoyens dans un avenir proche !

Sources :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/feux-artifice.html>

<https://www.linfordurable.fr/environnement/les-feux-d-artifice-quel-impact-pour-lenvironnement-46131>

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité :

- 1. d'analyser et d'évaluer des alternatives aux feux d'artifice officiels, et ce sur la base des impacts décrits plus haut et en termes de coût.*
- 2. de limiter l'utilisation d'engins pyrotechniques pour les manifestations publiques, en attendant de trouver des alternatives durables.*
- 3. de reporter la somme de Fr. 5'000.- figurant au budget sur un autre type d'animation pour 2025, même si celle-ci est à titre d'essai.*
- 4. d'interdire l'usage d'engins de forte puissance au moins dans le cadre privé (le recours au POCAMA ne serait ainsi plus possible). »*

Une prise en considération immédiate est souhaitée.

Mme la Présidente remercie Mme Pascale FESQUET pour sa lecture et ouvre la discussion.

M. le Syndic Patrick TURRIAN rappelle au Législatif les positions que la Municipalité a déjà prises dans ce domaine. Avant la crise énergétique que notre pays a connu quelques années auparavant, il avait été envisagé de remplacer le feu d'artifice du 1^{er} août par un éclairage projeté sur le Villars Palace. Cet éclairage avait été réalisé par une artiste de la Commune, Camille SCHERRER (également auteur de la fresque figurant sur le bâtiment « En Delèze »), mais, bien que le coût de l'œuvre de cette artiste soit très faible, les coûts de production d'énergie sur ce bâtiment se chiffrent plutôt en centaines de milliers de francs, qu'en milliers de francs. L'année précédente, un petit show de laser a été organisé juste après le feu d'artifice du 1^{er} août, mais ce ne fut pas un grand succès.

Il continue en expliquant que, quelques années auparavant, le Collège municipal a décidé d'interdire les feux d'artifice privés dans les alpages. En effet, nombre d'entre eux étaient organisés lors de mariages à Bretaye. L'Exécutif a alors décidé de ne plus autoriser ces feux d'artifice dans les

montagnes afin d'éviter les nuisances pour le bétail, les risques de retombées de méthane ou autres dommages dans les pâturages. Toutefois, aucun autre moyen festif n'a été trouvé pour remplacer les feux d'artifice du 31 décembre et du 1^{er} août. Il souligne que lors de ces deux dates, plusieurs milliers de personnes se réunissent pour assister au spectacle. M. Patrick TURRIAN admet que si d'autres solutions étaient trouvées, il serait envisageable de remplacer les feux d'artifice, mais pour le moment la Municipalité encourage le Conseil communal à refuser cette motion. Selon l'Exécutif, les nuisances liées aux feux d'artifice sont déjà prises en compte et ces spectacles sont une manière de célébrer deux fois par année des passages importants pour les citoyens.

M. le Syndic termine en rappelant qu'il invite les Conseillers communaux à ne pas entrer en matière concernant cette motion et insiste sur le fait que, pour ce qui est des feux d'artifice privés, ces derniers sont déjà interdits dans les alpages.

Mme Catherine FLÜTSCH souhaite savoir ce qu'il en est des feux d'artifice privés en dehors des zones d'alpages et de montagne. Elle demande s'il a été envisagé de les interdire en plaine où la densité de la population est importante.

M. le Syndic admet que, pour le moment, les feux d'artifice privés ne sont interdits que dans les alpages afin de préserver le bétail et la faune dans la Commune d'Ollon. Afin de détailler son propos, il donne l'exemple d'un propriétaire d'un chalet à Bretaye qui souhaite lancer un feu d'artifice privé pour célébrer une occasion spéciale. Si aucune demande n'est formulée, la Municipalité ne peut actuellement rien faire pour empêcher ce tir. En revanche, dès le moment où ce propriétaire effectue une demande POCAMA, le lancement des feux d'artifice est interdit pour ce qui est des alpages. Concernant la plaine, il garantit que la réflexion quant aux nuisances sera ouverte lorsque des demandes POCAMA seront soumises à l'approbation de la Municipalité.

M. Pierre CHERBUIN indique qu'il lui semble tout à fait opportun de renvoyer cette motion à la Municipalité afin de lui permettre d'adapter le dispositif (règlement de police, pratique municipale, directive de réponse) afin que la préoccupation de bon nombre d'habitants de la Commune soit prise en compte. Il lui semble important de limiter ces activités, qui font plaisir et qui rentrent dans un cadre traditionnel, et d'éviter des dérives : le tir sauvage, à n'importe quel moment, pour n'importe quel prétexte et sans autorisation. Il ne souhaite pas pousser à l'interdiction totale de tous feux d'artifice, il s'agit selon lui de permettre à la Municipalité d'adapter son dispositif de cadrage. Il recommande aux membres du Conseil communal de demander à l'Exécutif de lui présenter des propositions de modifications de sa pratique ou de ses règlements qui font écho aux demandes de la population ainsi que des organismes vivants (faune, flore, cours d'eau) qui ne peuvent pas s'exprimer en la matière.

M. Cédric FROSSARD propose aux Conseillers communaux de refuser cette motion puisque, selon lui, le 1^{er} août et le Nouvel An se fêtent avec un feu d'artifice et qu'il souhaite que ses petits enfants aient la chance de connaître ce spectacle à leur tour. En ce qui concerne les préoccupations de voisinage, il estime qu'il est toujours possible de communiquer entre voisins et que chacun peut adapter son comportement afin d'éviter les dérangements. Il souhaite privilégier le dialogue entre voisins à des interdictions en tout genre.

Mme Pascale FESQUET souhaite recadrer le débat sur le mot « alternatives » qu'elle avait consciemment choisi dans le titre de sa motion. La notion d'ouverture d'esprit était primordiale à ses yeux, notamment pour les générations futures pour lesquelles elle souhaite que des alternatives soient trouvées. Elle partage quelques informations concernant les demandes POCAMA. La Police Cantonale Vaudoise perçoit en moyenne 6'000 demandes POCAMA par année. Ce nombre est conséquent et rend le suivi des dossiers compliqués surtout pour les manifestations de petite ou de moyenne envergure. Selon elle, la police ne peut faire face seule à ces nombreuses demandes c'est pourquoi il lui semble logique qu'il revienne aux communes de prendre des décisions afin de compléter ce dispositif lacunaire.

M. le Syndic rebondit en expliquant qu'actuellement tout POCAMA concernant la Commune d'Ollon passe par la Municipalité qui interdit déjà les feux d'artifice dans les alpages alors qu'aucune interdiction dans ce sens n'est prévue dans le règlement de police. Il considère que le Collège municipal intervient déjà au-delà de la demande de Mme Pascale FESQUET. Il précise qu'il se peut que la réflexion de la Municipalité quant à la gestion des demandes POCAMA soit approfondie dans le futur, mais que cela ne réglerait pas tous les problèmes puisqu'un habitant de la Commune pourrait tout-à-fait lancer un feu d'artifice privé sans déposer une demande POCAMA. Selon lui, il n'y aura pas de résultat sans dialogue c'est pourquoi il recommande au Législatif de ne pas tout réglementer et de privilégier le dialogue et le bon sens.

M. Léonard FARINE perçoit le sujet sous l'angle de la communication plutôt que de la réglementation. Il constate que des mesures ont déjà été imaginées et mises en place, mais il estime qu'une meilleure communication autour de ce sujet compliqué pourrait être bénéfique. Selon lui, il est primordial que la Municipalité communique davantage sa position concernant ce sujet et que la réflexion soit approfondie.

Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet cette motion au vote du Législatif qui la rejette par 32 non, 17 oui et 6 abstentions.

5. Budget 2025

Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN prie M. Julien CORNAMUSAZ, rapporteur de la Commission des finances, de procéder à la lecture de son rapport. La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents,

recommande d'adopter le budget du Service des Finances communales pour 2025 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 53'258'400.--
Total des revenus	<u>Fr. 50'572'600.--</u>
Déficit	<u>Fr. 2'685'800.--</u>

Mme la Présidente remercie le rapporteur pour la rédaction et la lecture de son rapport. Sauf opposition d'un membre du Conseil, Mme Caroline FERROT GONIN indique qu'elle ne va lire que les titres et les entêtes des comptes. Elle invite les Conseillères et les Conseillers qui le souhaitent à intervenir au fur et à mesure de l'énonciation en précisant le numéro de compte.

153 - Activités culturelles et de loisirs – Compte 153.3650.00 - Dons & subventions

M. Florian DAVEN remarque qu'il est noté, dans le détail du compte, que Fr. 3'500.-- sont prévus pour le 1^{er} août à Villars contre Fr. 3'000.-- pour le 1^{er} août à Ollon alors que ces deux manifestations bénéficiaient jusque-là de Fr. 3'000.-- chacune. Il demande ce qui justifie cette augmentation à Villars.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER explique que cette augmentation est due à la richesse du cortège dont les participants ont demandé un supplément.

160 - Tourisme – Compte 160.3650.00 - Dons & subventions

M. Olivier DUBI souligne que des dons et des subventions ont été accordés au Centre des Sports de Villars SA et demande si le Fitness 360 et le restaurant du Centre des Sports rapportent quelque chose et s'il est envisageable de faire baisser les coûts de ces infrastructures.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER indique que la subvention accordée à Villars Loisir et Tourisme SA est linéaire aux années précédentes. En ce qui concerne le Fitness 360 et le restaurant, une commission d'audit analyse les chiffres tous les trois mois. Tout est mis en œuvre pour que ces centres, qui pour le moment sont déficitaires, deviennent bénéficiaires.

M. Olivier DUBI souhaite, puisque la Commune d'Ollon subventionne VLT SA, pouvoir accéder aux comptes de la société anonyme.

M. le Syndic Patrick TURRIAN rappelle que le montant de cette subvention est identique depuis 2021. À partir de 2023, les activités annexes (pistes de ski de fond, pistes de luges, jardin des neiges du Palace), qui jusque-là étaient assurées gratuitement par les remontées mécaniques de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA ainsi que par l'Ecole Suisse de Ski qui mettait à disposition un employé pour le jardin des neiges, ont été prises en charge par le Centre des Sports. En effet, dans un souci d'égalité de traitement, le Directeur de TVGD SA a décidé que, comme cela était déjà la pratique dans les Communes de Gryon et d'Ormont-Dessus, celle d'Ollon devait prendre en charge ces activités annexes. Il s'agissait donc de déterminer qui s'en occuperait dans la

Commune d'Ollon. Il a alors été décidé de confier ce travail à VLT SA qui a par conséquent dû embaucher du personnel. C'est l'unique augmentation de la subvention observable ces dernières années. Pour ce qui est des comptes, le Syndic admet que le budget ne va pas dans les détails. Afin d'améliorer la situation, la Municipalité s'est engagée à étoffer davantage ceux de l'année prochaine. Bien qu'il s'agisse d'une société anonyme dont les comptes sont validés par l'assemblée générale, ces derniers ont toujours été transmis au Conseil communal. Il indique qu'un changement quant à la présentation des comptes a également été opéré et rappelle que précédemment la répartition des centres de frais était différente. De ce fait, il prévient que les comptes du Centre des Sports seront un peu différents et difficilement comparables. De plus, dès 2026, les comptes communaux seront établis avec le nouveau plan comptable MCH2. Ce changement donnera peut-être lieu à une préséance au Conseil communal dans le but d'expliquer ce nouveau mode comptable.

M. Olivier DUBI rebondit en expliquant que lors de la demande de crédit pour le Centre des Sports, l'argument selon lequel ce centre rapporterait énormément d'argent avait été avancé. La lecture de ce budget le mène à se demander s'il rapporte réellement quelque chose. Ayant connu le premier fitness à Villars, il se rappelle que la personne qui s'en occupait était ravie de voir les jeunes du HC Villars venir s'entraîner car il n'y avait pas grand monde.

170 - Sports – Compte 170.3189.00 - Frais divers

M. Olivier DUBI relève que des frais sont dédiés à la surveillance des Verchy par des Securitas et demande quand ces derniers effectuent leurs tournées.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI explique que les Securitas effectuent des tournées régulières neuf mois par année. Les installations n'étant pas utilisées durant l'hiver, aucune tournée n'est effectuée durant cette période. M. le Municipal indique que les Securitas vérifient notamment que le site soit fermé le soir et que ce mandat de neuf mois s'élève, mensuellement, à environ Fr. 1'200.--.

M. Olivier DUBI questionne quant à la possibilité d'ajouter à ce mandat l'extinction des lumières qui parfois restent allumées jusqu'à 23h.00 – 23h.30 alors que personne n'utilise le site.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond qu'un système de minuteur a été installé lors de la mise en place de l'éclairage sur le petit terrain d'entraînement. De plus, les entraîneurs sont régulièrement rendus attentifs au fait que les installations doivent être éteintes. Il admet que certains oublis ont été notifiés, mais que le mandat des Securitas ne porte pas sur l'extinction des lumières qui reste de la responsabilité des utilisateurs du site.

170 - Sports – Compte 170.3145.00 - Entretien parcs, zones de loisir

M. Florian DAVEN remarque que des travaux potentiels en vue de l'Euro 2025 de football féminin sont mentionnés dans ce compte, pour un montant de Fr. 13'500.--. Il demande donc si la Commune d'Ollon sera impactée par ce tournoi.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI explique que le terrain des Verchy, la Commune d'Ollon ainsi que les hôtels de Villars ont été identifiés par l'UEFA comme cible d'entraînement principal pour une équipe qualifiée pour l'Euro 2025. Un contrat portant sur la réservation du terrain des Verchy pendant une période d'un mois (environ de mi-juin jusqu'à l'élimination de l'équipe, au plus tard autour de mi-juillet), a été signé avec l'UEFA. Il explique qu'à ce jour quatre équipes ont visité les infrastructures et que, d'ici à mi-janvier 2025, la décision quant à la venue ou non d'une équipe devrait être connue. Les écoles ont été averties puisque les activités de fin d'année pourraient être affectées par cette présence. Il précise que la privatisation ne portera que sur le terrain de football principal, les quatre vestiaires et la buvette. Le reste du site des Verchy demeurerait accessible. La mention de potentiels travaux dans ce budget fait référence aux réglementations à respecter (barricades, bâchage des publicités, etc.) qui sont stipulées dans le contrat. Une compensation financière sera versée par l'UEFA en fonction de la durée de séjour de l'équipe. À ce jour, il n'est pas possible d'annoncer officiellement ces informations puisqu'il n'y a pas de certitude qu'une équipe choisisse le site d'Ollon.

M. Florian DAVEN le remercie pour ces informations et s'en réjouit. Il qualifie cette possible présence d'une équipe de bonne nouvelle pour le football féminin.

M. Léonard FARINE estime qu'il devrait davantage s'agir de revenus plutôt que de travaux pour la Commune d'Ollon. Il demande si ces Fr. 13'500.-- seront perçus par la Commune.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que ce montant ne sera pas perçu. Il explique que l'UEFA est très exigeante quant à la qualité de l'herbe et du terrain. Pour le moment, le site a été identifié afin de pouvoir y effectuer des entraînements ce qui signifie qu'il est en bon état. Néanmoins, un entretien particulier (plus intensif) sera nécessaire afin que le terrain atteigne les normes standard figurant dans le cahier des charges. Un rapport d'une trentaine de pages a été établi afin de déterminer précisément l'entretien nécessaire. Le montant figurant dans le budget a été estimé par le Service de Voirie et le Municipal Nicolas CROCI TORTI admet qu'il n'est pas certain que les revenus permettent de couvrir entièrement ces frais. Il explique que l'équipe de Suède et celle d'Angleterre (vice-championne du monde en titre, championne d'Europe en titre et suivie quotidiennement par 60 journalistes) se sont montrées intéressées par le site de la Commune d'Ollon. La Municipalité espère qu'une grande équipe vienne s'entraîner à Ollon puisque cela représenterait une communication dans le monde entier.

570 - Camps et sports scolaires

M. Marc-Henri DUC, en tant que directeur de l'École Suisse de Ski de Villars, constate que les élèves de Villars skient seulement trois fois 1h.50 par hiver pour les classes de 8P et quatre fois 1h.45 pour les classes de 7P. Selon lui, pour une station de montagne, ces sorties sont peu nombreuses en comparaison au

nombre d'heures consacrées à la piscine en hiver. Il précise qu'il ne s'oppose pas aux cours de piscine, mais qu'il souhaiterait que les enfants puissent skier plus régulièrement. Il compare la situation avec d'autres communes, typiquement en Haute-Savoie où les élèves vont skier chaque semaine quand le domaine est ouvert. M. Marc-Henri DUC ne souhaite pas critiquer, mais relever une déception notamment pour les enfants qui n'ont pas la chance de pouvoir skier avec leurs parents. Il précise qu'il parle du ski, mais que sa remarque porte également sur le snowboard, le ski de fond, les raquettes, etc. Il lui semble important de bénéficier du domaine skiable qui, de plus, est cautionné par l'argent de la Commune.

711 - Subventions diverses – Compte 711.3650.00 - Dons & subventions

M. Jimmy BARILLON interroge quant à la mention d'un « travailleur social hors murs intercommunal ». Il est indiqué dans le budget que son salaire est réparti au prorata de la population de chaque commune. Sa première question porte donc sur le nombre de communes que ce poste concerne.

Mme la Municipale Diane MORATTEL répond que ce travailleur social exerce sur trois communes (Aigle, Bex et Ollon).

M. Jimmy BARILLON demande si ce travailleur social bénéficie d'un bureau ou s'il travaille uniquement dans la rue.

Mme la Municipale explique qu'il exerce essentiellement dans la rue. Le comité de pilotage ABO (Aigle, Bex, Ollon), constitué des municipaux en charge, le rencontre une fois par mois. Il leur présente alors un rapport de ses activités et des statistiques des personnes qu'il aide. Ce travailleur n'a pas de bureau fixe, il rencontre les gens selon les situations puisqu'il travaille sur l'adhésion des jeunes, il fait de la prévention, mais il intervient également en tant que médiateur familial. Il est donc aussi amené à se rendre directement chez les gens.

M. Jimmy BARILLON remercie la Municipale pour sa réponse. Il résume la situation en disant qu'il s'agit donc d'une seule personne, sans bureau, qui bénéficie de ce salaire.

Mme la Municipale acquiesce.

Arrivée au terme de l'énumération des postes budgétaires, Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN ouvre une discussion générale sur le budget 2025. Constatant que la parole n'est pas demandée, elle soumet le budget 2025 au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 refus),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ♦ vu le budget 2025 daté du 4 novembre 2024 présenté par la Municipalité,

- ♦ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire,
- ♦ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'ADOPTER le budget du Service des Finances communales pour 2025 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 53'258'400.--
Total des revenus	<u>Fr. 50'572'600.--</u>
Déficit	<u>Fr. 2'685'800.--</u>

6. Préavis n° 2024/10 : Demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA pour le renouvellement du télésiège Lac Noir - Chaux Ronde et réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde

Mme la Présidente prie M. Julien CORNAMUSAZ, rapporteur de la Commission des finances, de donner lecture de son rapport. À l'unanimité, la Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis.

Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion sur le préavis.

M. Robert SCULATI se dit en accord avec les points relevés dans le rapport de la Commission des finances. Il s'interroge tout de même sur le fait que les Conseillers communaux sont appelés à accepter une demande de cautionnement, ce qui signifie que si TVGD SA ne parvient plus à payer, la Commune sera chargée de régler le montant emprunté. À son avis vu que la Commune est très minoritaire dans la société, il estime qu'elle prend un gros risque en acceptant de la cautionner. Il déplore le manque d'informations quant à la situation financière de TVGD SA. Il souhaiterait, dans le but que les Conseillers communaux puissent se positionner quant à cette demande de cautionnement, que les trois derniers bilans de TVGD SA leur soient communiqués. Il estime qu'il est nécessaire d'avoir accès à ces chiffres pour garantir une société et demande donc à la Municipalité s'il est possible d'avoir accès audits bilans.

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique qu'il est malheureusement impossible de divulguer les comptes et bilan de la société sans demander l'autorisation de son conseil d'administration. Il affirme que la Municipalité effectuera cette demande et qu'elle transmettra ces données aux Conseillers communaux. Il profite d'avoir la parole pour présenter ses excuses à l'Assemblée. Il estime que ce préavis a été rédigé rapidement, en reprenant les bases du préavis relatifs aux JOJ dans lequel il s'agissait de cautionner des installations à Ormont-Dessus. Un accord avait été trouvé entre les trois communes et il a semblé judicieux d'établir le présent préavis sur le même modèle. Il admet que de plus amples informations auraient dû être fournies. Il reconnaît que les remontées

mécaniques n'ont pas besoin de ce cautionnement afin de réaliser le télésiège du Lac Noir puisque celui-ci a déjà été remplacé. Il explique que la réponse des Services de l'Etat concernant ce cautionnement a tardé et que ni les remontées mécaniques, ni la Municipalité ne sont responsables de la situation. Le Syndic estime que ce cautionnement est important et souligne que, depuis sa fusion, TVGD SA a investi plusieurs centaines de millions de francs sans que la Commune d'Ollon ne dépense d'argent. La Commune de Gryon et la Commune de d'Ormont-Dessus ont cautionné des infrastructures. Le Conseil communal d'Ormont-Dessus a accepté à l'unanimité le même cautionnement que celui présenté ce soir au Législatif d'Ollon. Selon lui, il est souhaitable pour cette société d'obtenir des financements pour réaliser de futurs investissements, relatifs à la diversification (tourisme quatre saisons), et pouvoir renouveler des téléskis pour lesquels il n'y aura plus de financement du canton puisqu'il s'agit du ski. Ce financement est gratuit, il est à zéro pourcent d'intérêts. Il rappelle que la Commune d'Ollon n'a jamais perdu un franc pour les remontées mécaniques de Télé Villars-Gryon-Diablerets. Lorsqu'elle a soutenu Glacier 3000, suite à la faillite, la Commune n'a pas perdu par rapport à son cautionnement, mais, comme beaucoup, a toutefois perdu sa petite participation au Capital. Par ailleurs, M. Patrick TURRIAN explique également que La Commune avait cautionné un prêt d'Appui au Développement Économique (ADE) en faveur du Golf de Villars et que c'est l'unique fois où l'assainissement d'une société privée a eu lieu. Le canton avait alors abandonné une somme d'argent importante sans pour autant demander un franc à la Commune d'Ollon. Il assure que le risque que prend le Conseil communal en acceptant ce cautionnement est très faible. Selon lui, il s'agit de déterminer si le Législatif veut donner la chance à TVGD SA de poursuivre ses activités. Il rappelle qu'elle est le fruit d'une fusion de trois sociétés de remontées mécaniques dont une était en faillite, une autre en sursis concordataire et la dernière était propriété de la Commune d'Ollon et qu'elle a investi environ 130 millions sans que la Commune y perde de l'argent ou ne contribue à l'augmentation du capital. Si les investissements ont pu être aussi importants c'est notamment grâce aux cautionnements qu'Ollon lui a accordé pour des prêts sans intérêt, des prêts à fonds perdus du Canton, mais aussi grâce à des actionnaires, privé ou comme la Commune de Gryon, qui ont permis d'augmenter le capital des remontées mécaniques. Ces fonds ont donné la possibilité à TVGD SA d'investir et de développer les remontées mécaniques du domaine skiable qui attirent de plus en plus de monde en hiver mais aussi en été depuis quelques années. Il ajoute que la Commune d'Ollon a de bons résultats financiers et bénéficie de largement plus de 5 millions de cash-flow. De son côté, TVGD SA a, en moyenne, entre 5 et 8 millions de cash-flow et parvient donc à s'en sortir, mais la société a toutefois besoin, pour maintenir une bonne situation financière, de prêts sans intérêt qui ne la chargent pas. M. le Syndic explique qu'à ce jour les taux d'intérêts descendent, mais il prend pour exemple les taux d'intérêts qui s'élevaient à plus de 6% dans les années 1990. Il est dès lors difficile de prévoir leur évolution. Il estime qu'une flambée des intérêts poserait de sérieux problèmes à cette

société s'il n'y avait pas de prêt à taux 0% du Canton cautionné par les Communes.

M. le Syndic termine en priant le Législatif de bien vouloir excuser la Municipalité pour le manque de précisions dont souffre ce préavis. Il s'engage à demander les comptes arrêtés au 30 septembre 2024 de la société anonyme et propose d'ajouter, aux comptes de la Commune d'Ollon arrêtés au 30 juin 2025, un fascicule spécifique aux comptes de TVGD SA. Il estime pertinent que les Conseillers communaux en aient un aperçu.

M. Léonard FARINE questionne quant à la réaction des actionnaires qui devront renoncer à leur dividende.

M. le Syndic explique que, depuis la fusion de la société TVGD SA dans les années 90, aucun dividende n'a été versé. Tous les actionnaires sont conscients que cela n'arrivera jamais et n'attendent pas de retour sur investissement. Ils croient simplement en notre région et en notre commune. L'unique fois où les actionnaires ont été remboursé s'est présentée lorsque le Canton a accepté de rembourser une partie de l'agio.

M. Julien CORNAMUSAZ souhaite préciser qu'il s'agit ici d'augmenter le cautionnement en faveur de TVGD SA, ce qui explique que la société n'ait pas le droit de distribuer de dividende à ses actionnaires.

M. Léonard FARINE, lors de la lecture du préavis, a constaté que le chapitre 7, intitulé « Evaluation du risque », ne contient pas d'éléments. Il perçoit quelques risques tels que le manque de neige et la réduction du nombre de skieurs, mais il se demande si la Municipalité a conscience d'autres risques.

M. le Syndic Patrick TURRIAN admet que la Commune n'a pas effectué d'évaluation des risques, mais que le conseil d'administration en a établi une. Il soutient que, au vu du cash-flow que dégage la société chaque année, le risque est faible. TVGD SA peut ainsi réinvestir et rembourser ses dettes. Il fait référence à une étude publiée dans la presse analysant l'enneigement et les possibilités de skier en 2050. Celle-ci a été effectuée par une société française qui a étudié l'évolution de l'enneigement en tenant compte de trois critères : un empirique (qui prend en compte les années lors desquelles il y a peu d'enneigement), un moyen et un qui prend en compte les années avec de bonnes conditions d'enneigement. Le critère empirique est celui qui pourrait le plus inquiéter, mais il montre qu'en altitude, il n'y aura rien à craindre. Il met toutefois en avant que le retour des skieurs en station pourrait être compliqué dans le cas où il y aurait peu de périodes de froid. Cette situation reflèterait celle de l'année précédente, lors de laquelle seule une bande blanche permettait le retour en station. Le Syndic met en avant le fait que, d'ici à 2050, les habitudes des skieurs auront certainement changé et que les descentes jusqu'en station ne seront plus possibles. Il fait le lien avec la situation de Barboleuse. En effet, si le projet de la nouvelle télécabine n'est pas accepté par l'Office fédéral des transports, pour le tronçon entre Barboleuse et l'Alpe des Chaux, il faudra le cautionner. En ce qui concerne la section Alpe des Chaux – Les Chaux, une aide cantonale sera certainement octroyée mais il

faudra aussi la cautionner. Toutefois, cette nouvelle télécabine permettra non seulement d'accéder aux pistes de ski, mais aussi un retour en station. La Municipalité est donc confiante par rapport au risque de manque de neige.

En ce qui concerne la diminution du nombre de skieurs, M. le Syndic rappelle qu'il s'agissait de la principale crainte du premier directeur de TVGD SA, M. Pierre BESSON. M. Patrick TURRIAN assure que, depuis la mise en place du Magic Pass, ce problème n'est plus d'actualité puisque le domaine skiable bénéficie d'une augmentation significative de la masse de skieurs. Nombre d'entre eux privilégiant notre région à des stations plus lointaines.

M. le Syndic envisage le futur de manière positive. Il prend pour exemple Moléson qui, à l'heure actuelle, est une remontée mécanique qui rapporte plus d'argent en été qu'en hiver et qui est la station la plus fréquentée du Magic Pass en été. Il explique qu'un projet par rapport à la diversification du ski est en réflexion (tourisme quatre saisons). Ce projet devrait rassembler les sommets d'Ormont-Dessus, de Gryon et d'Ollon et aurait pour objectif de rendre ces domaines attractifs et d'inciter les gens à utiliser les remontées mécaniques aussi en été.

M. Patrick TURRIAN rappelle que cette réflexion a été faite par le conseil d'administration de TVGD SA et qu'elle rassure la Municipalité, mais aussi les autres communes par rapport au cautionnement qu'il s'agit de voter à l'issue de cette discussion. Il termine en espérant avoir pu répondre aux diverses interrogations.

M. Olivier DUBI souhaite remercier la Commission des finances pour son travail ainsi que M. Patrick TURRIAN pour ses réponses.

Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (3 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2024/10
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ACCEPTER** que la Commune d'Ollon cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé Villars-Gryon-Diablerets SA auprès de l'Etat de Vaud, soit un montant de **Fr. 3'995'255.--**,
2. de **CAUTIONNER** cet emprunt sur toute sa durée, soit 25 ans,
3. de **CONDITIONNER** cette décision à l'accord formel des Législatifs des Communes de Gryon et d'Ormont-Dessus.

7. Communications municipales

M. le Syndic indique que la Municipalité a trois informations à communiquer.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND lit les communications intitulées « Gouvernance de l'Association Régionale de l'Action Sociale dans les districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut (ARASAPE) » et « Qualité de l'eau dans le réseau d'eau potable ». Afin de compléter la deuxième information, M. le Municipal ajoute qu'entre la rédaction de cette communication et la séance du Conseil communal, les investigations se sont poursuivies. Une analyse du CIMO lui est parvenue dans la journée et porte sur les phénols, qui sont le résultat entre la chloration et les molécules en suspension dans l'eau, qui sont responsables du goût douteux de l'eau. L'étude montre qu'il y a environ 40 microgrammes de phénol dans l'eau ce qui est un taux élevé. Cela permet donc d'envisager une nouvelle piste d'explication du goût de l'eau. Il explique que différents rendez-vous sont agendés avec notamment une entreprise spécialisée dans le traitement de l'eau, l'Université de Genève qui suit la biologie du Lac de Bretaye et le bureau Hintermann & Weber SA qui est chargé d'étudier les alentours du Lac de Bretaye et les poissons qui s'y trouvent (une piste d'explication se dirige vers un nombre trop élevé de poissons, ce qui consommerait l'oxygène du lac). C'est un problème qui est complexe et dont les pistes d'explications sont nombreuses. De plus, il rappelle que les analyses de l'eau, généralement menées sur cinq jours, sont longues. M. le Municipal assure qu'en termes de bactéries et de turbidité il n'y a pas de problème. Il se réjouit d'avancer et de trouver une solution. Il se montre positif et confiant dans les différentes pistes abordées et affirme que ce goût provient de la phase de chloration puisqu'à la sortie de la source, l'eau n'a aucun goût. M. Gilbert FREYMOND déclare qu'une annonce sur les réseaux sociaux et sur le site de la Commune d'Ollon est prévue pour le lendemain.

M. le Municipal Philippe PASTOR donne lecture de la communication intitulée « Travaux effectués à l'entrée de Chesières, parcelle n° 1984 sise au lieu-dit « Aux Tannes » ».

Ces trois communications sont à retrouver dans les annexes du présent procès-verbal.

M. Patrick TURRIAN ajoute que deux informations supplémentaires sont à communiquer.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER annonce que la Romande Energie SA organise une séance d'information concernant le futur chauffage à distance qui sera installé à Villars. Cette séance est ouverte au public et aura lieu le 3 janvier 2025 à 17h.00 à la Grande Salle de Villars. Elle précise que des tous-ménages et, éventuellement, un SMS seront envoyés essentiellement aux habitants du haut de la Commune.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI souhaite compléter cette information en expliquant que ce projet sera mis à l'enquête durant la période des fêtes de fin d'année. Il s'exprime ensuite au nom de VLT SA, en tant que vice-président.

Cette société ayant malheureusement perdu son Président, M. François BIANCHI, quelques mois auparavant, il explique que Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER et lui-même ont assuré la Présidence de la société en alternance depuis le drame. Il s'agissait de prendre le temps de trouver la bonne personne pour reprendre les rênes de ce conseil d'administration. Il se réjouit d'annoncer à l'Assemblée que cette personne a été trouvée. Il s'agit de M. André DUVILLARD qui est résident secondaire de la Commune depuis plus de 40 ans et qui a donné des cours de ski à Villars dans son temps libre. M. le Municipal explique que M. André DUVILLARD, après avoir effectué des études de droit, a travaillé pour le CICR dans le Moyen-Orient et a terminé sa carrière dans les Services de la Confédération en tant que Secrétaire des commissions de politique de sécurité. Précédemment il a également été commandant de la police cantonale neuchâteloise. M. André DUVILLARD a accepté ce mandat après en avoir discuté avec les différents acteurs du tourisme et avec la Municipalité. M. le Municipal annonce que M. André DUVILLARD sera nommé lors de la séance générale extraordinaire de VLT SA, le 19 décembre. Cette nomination sera communiquée lors de la séance d'information publique concernant les activités touristiques de cet hiver qui aura lieu au Royalp le mercredi 18 décembre à 18h.00.

Mme la Présidente remercie le Collège municipal pour ces différentes informations.

8. Propositions individuelles

Mme Catherine FLÜTSCH félicite la Municipalité pour l'impression du Boyard sur du papier recyclé, ce qu'elle trouve plus joli, mais aussi plus écologique qu'auparavant. Elle affirme avoir eu beaucoup de plaisir à le lire jusqu'à la dernière page qui contient un article concernant les transports publics dont elle cite le titre : « Optimisation dès le 15 décembre 2024 ». Elle raconte qu'un flyer des TPC est également parvenu dans les boîtes aux lettres des habitants sur lequel il est écrit que MobiChablais s'adapte aux besoins de mobilité. Elle estime que ces articles sont un affront pour les habitants des villages qui sont mécontents depuis que les Transports Publics du Chablais ont complètement modifié leurs horaires. En effet, ces changements impliquent, pour bon nombre de personnes, de devoir réorganiser leur mode de vie. Selon Mme la Conseillère, cela peut contraindre à l'achat d'une voiture, à l'acquisition d'un permis de conduire ou encore, à des parents d'acheter des vélomoteurs à leurs enfants. Elle explique que des lettres et des pétitions ont été rédigées, que des réunions ont eu lieu, mais que personne n'est content. En effet, ni les pendulaires, ni les parents d'élèves ne sont satisfaits puisque, depuis Antagnes, le bus qui reliait directement Aigle a été supprimé. Ceci implique que les habitants d'Antagnes doivent à présent prendre un bus jusqu'à Ollon là où ils doivent prendre une autre correspondance ou le train pour aller à Aigle. Mme la Conseillère remercie tout de même M. le Municipal Philippe PASTOR qui a réussi à faire en sorte qu'un bus direct entre Antagnes et Aigle soit organisé tôt le matin pour les gymnasiens. De plus, les habitants d'Antagnes ne bénéficient

pas toujours de correspondance puisque les horaires ont été calqués sur l'école. Pourtant, les parents d'élèves ne sont pas satisfaits non plus, car les enfants doivent attendre plus longtemps. Elle résume la situation en expliquant que le temps de déplacement jusqu'à Aigle est multiplié par trois, ce qu'elle trouve difficile à accepter. Elle termine en expliquant que de multiples problèmes ont aussi eu lieu sur l'application en espérant qu'à l'avenir les horaires proposés par les TPC seront mieux analysés par la Municipalité. Elle regrette que les petits villages fassent les frais de l'incompétence des TPC. Mme Catherine FLÜTSCH profite de cette intervention pour demander que l'offre parking d'Ollon soit repensée puisque, bien qu'elle-même privilégie l'usage des transports publics, elle anticipe que nombreux seront les habitants des villages de la Commune à utiliser leur voiture pour rejoindre Ollon et les correspondances pour Aigle.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique que le problème vient réellement de la modification des horaires des CFF puisque de si gros changements n'avaient pas été effectués sur les horaires des trains depuis plusieurs années. Il admet qu'il y a eu des petits soucis. Il informe l'Assemblée que l'horaire des TPC a été transmis à la direction des écoles afin qu'elle puisse le consulter à l'avance et qu'aucune remarque de sa part n'a été enregistrée. Il estime que de plus amples discussions devront avoir lieu avec la direction des écoles afin de trouver de meilleures solutions. Il note tout de même une amélioration dans le fonctionnement de MobiChablais dans le fait que ce sont à présent des bus à l'horaire et non plus des bus à la demande dont le fonctionnement est compromis lorsque les utilisateurs étaient nombreux. Il reconnaît que les habitants d'Antagnes avaient de la chance d'avoir deux lignes de bus qui passaient par leur village. C'était le seul village qui avait cette chance. Il avoue qu'il sera compliqué d'agencer l'horaire des TPC pour qu'il réponde à la fois aux besoins des écoles et aux besoins des pendulaires qui prennent les correspondances en direction de Lausanne. M. le Municipal est conscient que cette situation est compliquée pour les habitants d'Antagnes, de Panex et de Plambuit, mais les TPC ne veulent plus avoir de lignes à double. En effet, des plaintes ont été formulées contre les nombreux bus qui circulaient à vide entre Aigle et Ollon. À ce jour, le système a été pensé de sorte que tous les bus partent depuis Ollon pour rejoindre St-Triphon, Antagnes et Panex. Il explique qu'une ligne le matin a pu être ajoutée afin de permettre la correspondance avec Lausanne et qu'une discussion aura lieu avec les écoles, le 18 décembre, afin d'essayer de trouver une solution. Quant à la suppression du bus qui permettait aux élèves d'Antagnes de rentrer manger chez eux à midi, la solution envisagée est la même que pour les élèves de Villars et de Panex : manger à la cantine. En ce qui concerne les places de parking, M. le Municipal explique que l'offre est difficilement modifiable et demande à Mme Catherine FLÜTSCH combien de voitures elle estime que cela représente.

Mme Catherine FLÜTSCH répond qu'elle n'en a aucune idée, mais qu'elle est certaine que davantage de personnes seront contraintes de prendre leur voiture.

M. le Municipal Philippe PASTOR renchérit en expliquant qu'en regardant l'horaire, il s'est aperçu qu'il s'agissait parfois d'attendre six minutes à Ollon alors qu'auparavant, pour rejoindre Antagnes il fallait parfois passer par Bex et que le trajet durait alors 40 minutes. Il affirme se réjouir d'en discuter le 18 décembre.

M. le Syndic Patrick TURRIAN rappelle que la volonté de la Municipalité est la satisfaction de la population vis-à-vis des transports publics. Le Collège municipal propose donc de créer une Commission mobilité sur la Commune d'Ollon qui regroupera des représentants du Conseil communal, des représentants des parents d'élèves ainsi que des représentants des écoles. Cette Commission, présidée par M. le Municipal Philippe PASTOR, permettra de relayer les soucis et les préoccupations de chacun aux TPC.

M. Julien CORNAMUSAZ en profite pour rebondir sur le sujet du parking sous le kiosk à Ollon. En effet, il s'est toujours étonné que cette zone contienne des places de parking privées alors qu'il s'agit d'un parking public.

M. le Syndic explique que certaines places sont louées à l'année, mais qu'aucune n'est privée.

M. Julien CORNAMUSAZ insiste en disant qu'il y a des places jaunes.

M. Patrick TURRIAN affirme qu'il ira contrôler qu'elles soient blanches, mais que, selon lui, une partie de ces places sont publiques et louées à l'année.

M. Julien CORNAMUSAZ persiste en disant que ce sont bel et bien des places jaunes et que, par définition, elles ne sont pas publiques.

M. Patrick TURRIAN étudiera la possibilité de les peindre en blanc.

M. Julien CORNAMUSAZ demande s'il y aura toujours un numéro de plaque indiqué sur ces places.

M. le Syndic explique qu'il s'agit d'une parcelle communale et que la Commune a loué ces places, comme elle le fait à d'autres endroits. Les places de parking sont publiques pour certaines alors que d'autres sont louées à l'année à des habitants d'Ollon qui ne bénéficient pas de places de parking à proximité de leur maison.

Mme Catherine FLÜTSCH remercie les Conseillers communaux et municipaux pour leurs prises de paroles ainsi que pour leurs réflexions. Elle constate que les transports scolaires ont été largement priorités, bien que les parents d'élèves n'en soient pas satisfaits pour autant, et que de nombreuses améliorations devront être apportées. Elle souhaiterait que les TPC ainsi que la Municipalité communiquent davantage sur ce sujet. Elle déplore que les citoyens doivent chercher par eux-mêmes, ou en discutant avec les chauffeurs de bus, pour obtenir des informations. Elle estime anormal qu'à deux semaines du changement d'horaire, les citoyens ne connaissent pas précisément les horaires des transports publics qu'ils devront utiliser. La Conseillère soulève également le fait que certains parents devront placer leurs enfants à la cantine de l'école pour le repas du midi et que cela représente un coût d'environ

Fr. 1'000.-- par année. Elle rebondit sur les propos de M. le Municipal Philippe PASTOR en admettant qu'il est possible de passer par Bex pour rejoindre Aigle depuis Antagnes, mais que cela engendre des coûts supplémentaires pour les individus ne détenant pas d'abonnement général. Elle termine en expliquant que toutes ces complications sont difficiles à accepter pour les habitants des villages de la Commune.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique que 230 signatures contre les nouveaux horaires avaient été récoltées et qu'il avait alors suggéré à Mme Catherine FLÜTSCH de contacter le directeur des écoles avec cette pétition. Il demande si le directeur a été contacté.

Mme Catherine FLÜTSCH répond que cela n'a pas été effectué puisque la pétition visait à ce que la ligne de bus 119 ne soit pas supprimée. Elle explique que l'école est concernée par la ligne de bus 115 et que cette dernière reste en place. Elle informe que les groupements des parents d'élèves discutent avec l'école afin d'essayer de trouver une solution.

M. le Municipal Philippe PASTOR regrette que cette pétition n'ait pas été transmise à l'école. La direction des écoles n'ayant pas émis d'objection quant aux nouveaux horaires lors de la consultation, M. le Municipal estime que l'envoi de cette pétition aurait permis de faire remarquer à la direction que son implication dans ce type de dossier est importante. Il explique que, désormais, les habitants d'Antagnes devront, comme les habitants des Fontaines le faisaient déjà, passer par Ollon pour aller à Aigle. Il soulève que les habitants des autres villages effectuaient déjà un changement à Ollon.

Mme Catherine FLÜTSCH reprend une métaphore qui avait été exprimée lors d'une autre séance selon laquelle « on leur avait offert une Ferrari, mais qu'on lui avait enlevé les pneus » afin d'illustrer le fait que les habitants d'Antagnes ne sont pas satisfaits car ils sont moins bien desservis par les transports publics qu'auparavant. Il lui semble normal que les gens se plaignent. Selon elle, le problème réside surtout dans le manque de correspondance à Ollon et les manquements pour l'école. Elle conclut en rappelant que les TPC sont payés pour effectuer leur travail, mais qu'ils le font mal.

Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN rappelle qu'une Commission mobilité sera créée et propose de conclure sur ce sujet.

M. Roberto VALTERIO, après avoir consulté l'horaire des CFF, annonce qu'en partant d'Antagnes à 5h.51, il faut patienter deux minutes à Ollon, pour arriver à 6h.21 à Aigle ce qui signifie que le trajet dure 30 minutes au total. Selon lui, les possibilités de se déplacer en transports publics restent nombreuses. Il estime qu'habiter à Antagnes est un privilège, il avoue souhaiter y habiter. Il raconte qu'en cherchant à s'installer dans la Commune d'Ollon, il avait envisagé habiter à Panex, mais qu'il y avait renoncé pour des raisons de transports publics. Il invite les signataires de la pétition à continuer sur leur lancée, en évitant toutefois de prendre en otage l'Exécutif puisqu'il s'agit de choix de vie personnels que chacun doit assumer. Étant un utilisateur des transports publics,

il admet qu'il est parfois pénible, mais que c'est un choix personnel. Il propose, selon ses dires, de « lâcher un peu la grappe à la Municipalité ».

Mme Catherine FLÜTSCH est d'accord avec M. Roberto VALTERIO, mais l'invite à consulter les horaires de l'après-midi puisque seul un bus toutes les deux heures rejoint Antagnes depuis Aigle alors qu'il y en avait deux par heures auparavant. Elle admet avoir acheté sa maison avant que les transports publics ne rejoignent Antagnes et être ravie que la situation ait évolué dans ce sens. Malgré cela, certaines familles se sont installées à Antagnes car des bus circulaient de manière régulière et ce retour en arrière les ennuie énormément.

M. le Municipal Philippe PASTOR assure l'Assemblée que de nombreuses discussions ont eu lieu avec les habitants d'Antagnes et qu'elles ont toujours été constructives et bienveillantes. Il reconnaît que certains problèmes persistent, mais remercie les habitants d'Antagnes pour les dialogues.

M. Yoann SAUGE a été dérangé par les installations des paratonnerres sur les nouveaux bâtiments de Perrosalle. Effectivement, de par son expérience, il indique que les colliers sur les chenaux ne sont pas des colliers de contact pour l'installation paratonnerre. Certaines chénaux se relient entre elles par un câble de mise à terre qui a été posé sous le sol le long du bâtiment. Selon lui, cette installation ne répond pas aux règles de la technique. En effet, dans le canton de Vaud, les entreprises doivent être autorisées pour l'installation de paratonnerres et un dossier technique doit être déposé avant l'installation. Un avis d'achèvement doit, une fois l'installation effectuée, être établi et peut ainsi entraîner une subvention. Il demande si le dossier technique a été réalisé et si l'installation à Perrosalle correspond à ce qui était prévu dans ce dossier.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER prend bonne note de cette remarque et assure que cette question sera étudiée.

Mme Catherine FLÜTSCH, en visionnant une émission portant sur la quantité de pesticide présente dans l'eau, a appris que 60% des communes ne communiquent pas les chiffres relatifs à cette présence de pesticide dans l'eau même quand la quantité de pesticide est supérieure de 15 fois la quantité autorisée. Elle souhaite connaître la situation de la Commune d'Ollon.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND assure qu'il n'y a aucun problème de pesticide dans l'eau de la Commune d'Ollon puisqu'il s'agit d'eau de source et non de culture comme c'est le cas dans le Gros-de-Vaud, par exemple.

M. Olivier DUBI rappelle que lors de la présentation du préavis portant sur l'éclairage du terrain des Verchy, il était question d'installer des casquettes non-éblouissantes sur l'éclairage. Il constate que la situation n'a pas évolué en termes d'éclairage et demande si ces casquettes ont bel et bien été installées.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI admet que, lors de la rédaction du préavis, le projet prévoyait l'installation de casquettes. Lors de l'achat des éclairages, les fournisseurs ont assuré qu'avec les nouvelles technologies ce n'était plus nécessaire puisque chaque lampe LED peut être orientée de manière à être la moins polluante possible. Il ajoute que certains voisins se sont

plaints et ont fait parvenir des photos à la Municipalité qui a contacté le fournisseur dans l'espoir de trouver une solution pour atténuer cette pollution dès le printemps.

M. Olivier DUBI le remercie et ajoute qu'il n'a constaté aucune amélioration depuis l'installation du nouvel éclairage.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI comprend que la situation soit dérangeante et espère que, d'ici à la reprise des entraînements au printemps, ce problème sera résolu.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie, au nom de la Municipalité, le Législatif pour les débats qui ont animé les séances de l'année écoulée. Il admet que certains débats ont été un peu houleux, mais toujours sereins. Il relève que des manières d'avancer ont toujours été trouvées et que le bien de la Commune d'Ollon a toujours été la priorité. Il remercie les Conseillers pour leur participation et les informe que le Collège municipal, lors du repas annuel des collaborateurs de la Commune, a profité de remercier ces derniers au nom du Conseil communal. Il soulève que sans ces nombreux collaborateurs, la Commune ne fonctionnerait pas si bien. Il en profite pour adresser les meilleurs vœux de fin d'année de la part de la Municipalité à tous les Conseillers communaux ainsi qu'à leurs proches.

Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN clôture la séance en expliquant à l'Assemblée que le 12 décembre se tient la Journée Mondiale du Chasselas et que le Bureau du Conseil a été approché par le Groupement pour la Promotion des Vins d'Ollon afin d'offrir le vin du traditionnel apéro suivant la séance. Elle remercie chaleureusement le Groupement ainsi que les membres du Conseil communal et lève la séance à 22h.02.

La Présidente :



C. Ferrot Gonin



La Secrétaire :



M. Despont



Motion

DÉPOSÉE PAR : PASCALE FESQUET

TITRE DE LA MOTION

Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice !

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Notre commune, notre pays, sont très attachés à juste titre à leur histoire et à ses commémorations (comme la Fête du 1^{er} août) ainsi qu'au passage du temps (Nouvel An). Les manifestations liées à ces fêtes s'expriment sous des formes plurielles, officielles et festives, privées ou publiques. Le recours aux feux d'artifice est toujours plus prisé, et connaît même un développement exponentiel, grâce notamment à la facilité d'acquisition – même pour un privé – d'engins de toutes puissances.

Or ces manifestations, on le sait, engendrent des impacts certains sur l'environnement : émissions de Co2, de métaux lourds et de poussières fines de type PM10 – qui peuvent rester plusieurs heures dans l'air si le temps est froid - nuisances sonores pour les humains, animaux domestiques, bétail et faune sauvage (notamment les animaux nocturnes, parmi les plus vulnérables), sans parler des déchets d'emballage des produits pyrotechniques. Enfin, pour ce qui est des pratiques privées, le risque de dégâts et de blessures n'est pas à sous-estimer.

Plusieurs communes vaudoises ont déjà fait le pas d'abandonner ces feux - ou du moins sont en train de mener une réflexion approfondie sur le sujet. Morges et Nyon ont fait des études d'impact, Vevey a supprimé ce type d'événement public et de fait retiré tout financement de ses budgets. Cette même ville a lancé un appel à projets auprès de la population pour donner un nouveau visage aux fêtes du 1^{er} août en termes d'animations. Ces trois communes ont également proscrit les feux d'artifice privés.

Une initiative populaire a été lancée en 2023 (<https://www.feuerwerksinitiative.ch/fr>) et portée par 137'000 personnes. En octobre 2024 cette initiative a été balayée par le Conseil Fédéral sans contre-projet, et relayée aux Chambres avec recommandation de la rejeter, au motif que les cantons et communes ont les bases légales pour limiter voire interdire la vente des engins ou même certaines manifestations. Quant aux demandes POCAMA, gérées par le canton (avant d'être validées ou non par la commune) elles sont bien trop nombreuses pour faire l'objet d'un suivi réel sur le terrain – notamment dans le cas de feux d'artifice privés.

Au-delà de ces aspects fédéraux et cantonaux, dans lesquels un certain immobilisme prévaut, notre commune ne pourrait-elle pas innover, faire un pas en avant, en proposant des alternatives plus durables – voire moins onéreuses – aux feux officiels, et mettre en même temps un terme aux feux privés qui engendrent des nuisances au voisinage et à la faune ?



CONSEIL COMMUNAL

Pour ce qui est des spectacles pyrotechniques de la commune, nous ignorons le montant total qui leur est consacré, mais nous lisons dans le budget communal qu'un montant de Fr. 5'000.- leur est alloué. Cette somme ne pourrait-elle pas être utilisée pour un autre genre de manifestation tout aussi festive et rassembleuse ?

Aujourd'hui, la lutte contre le bruit et celle pour la qualité de l'air font beaucoup parler d'elles. La première a déjà abouti à la mise en oeuvre de mesures policières (concernant le bruit excessif). Il est urgent et certainement possible de concevoir des festivités moins impactantes, plus durables, sans mettre en péril le vivre-ensemble et l'attachement à la célébration et à la fête. Projections d'images, jeux d'eau - pourquoi pas avec l'aide des pompiers ? – ou encore spectacles tout public pourraient être des pistes. Et pourquoi pas, nous aussi, faire appel à la créativité et aux idées des habitantes et habitants ?

Une réflexion et une démarche innovante, plus durable et moins « explosive » serait un beau tableau coloré à offrir à nos concitoyennes et concitoyens dans un avenir proche !

Sources :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/feux-artifice.html>

<https://www.linfodurable.fr/environnement/les-feux-d-artifice-quel-impact-pour-lenvironnement-46131>

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité :

1. d'analyser et d'évaluer des alternatives aux feux d'artifice officiels, et ce sur la base des impacts décrits plus haut et en termes de coût.
2. de limiter l'utilisation d'engins pyrotechniques pour les manifestations publiques, en attendant de trouver des alternatives durables.
3. de reporter la somme de Fr. 5'000.- figurant au budget sur un autre type d'animation pour 2025, même si celle-ci est à titre d'essai.
4. d'interdire l'usage d'engins de forte puissance au moins dans le cadre privé (le recours au POCAMA ne serait ainsi plus possible).

DATE DE DÉPÔT : 12 DÉCEMBRE 2024

SOUHAIT

- ☒ Souhaite une prise en considération immédiate
☐ Renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à **présenter l'étude ou le projet de décision demandé**. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Gouvernance de l'Association Régionale de l'Action Sociale dans les districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut (ARASAPE)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité informe votre Conseil que l'Association citée en titre rencontre de graves difficultés financières depuis au moins deux ans, se traduisant par des budgets et des comptes déficitaires, sans réserve suffisante pour garantir son fonctionnement.

En 2023, lors de la présentation du budget 2024, la Commission de gestion, incluant M. le Municipal Gilbert FREYMOND, avait recommandé à l'assemblée intercommunale de rejeter ce budget en raison de ces problèmes récurrents. Cette dernière avait alors suivi cette recommandation mais après un retour rassurant – bien que discutable – du Comité directeur de l'Association, le budget a finalement été adopté à une faible majorité lors d'une seconde réunion.

Ces déséquilibres budgétaires avaient déjà été signalés lors des exercices précédents et la Commission de gestion a également relevé ce manque d'équilibre dans son dernier rapport concernant le budget 2025. Depuis plusieurs années, le Canton de Vaud, via son Département de la santé et de l'action sociale, a dû combler les déficits de l'Association, pour un montant cumulé avoisinant les 2 millions de francs sur les trois dernières années, y compris 2025.

Face à cette gestion déficiente, le Directeur de l'ARASAPE a été relevé de ses fonctions en mars dernier. Le Canton a nommé une Directrice ad intérim, Madame Dolores RONCERO-CHAVAN, également en charge de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS) de la Riviera.

À l'été 2024, la Direction générale de la cohésion sociale (ci-après : DGCS) a mandaté un audit externe, réalisé par la société BDO, pour examiner les processus de gouvernance, le système de contrôle interne, les finances et les ressources humaines. Les conclusions de cette étude ont conduit la DGCS à instaurer une Direction tripartite composée de Mme RONCERO-CHAVAN, de M. le Préfet du district de Nyon, Olivier FARGEON, et d'un tiers externe restant encore à désigner. Cette Direction disposera alors de pleins pouvoirs pour rétablir une gestion financière saine et efficace de l'ARASAPE.

L'objectif principal de cette intervention est d'assurer la continuité des prestations, de garantir un environnement de travail optimal et de stabiliser les finances d'ici fin 2025. Les mesures envisagées porteront notamment sur l'application stricte du cadre légal des prestations CSR-AAS, la conduite des cadres supérieurs et intermédiaires, la responsabilisation des collaborateurs, ainsi que sur le contrôle renforcé des ressources humaines et de la comptabilité.

Cette procédure sera conduite en étroite collaboration avec le Comité de direction de l'Association et le Canton.

Dans l'espoir que cette institution essentielle à de nombreux citoyens retrouve rapidement sa stabilité, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Qualité de l'eau dans le réseau d'eau potable

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Les orages de cet été et de l'automne ont provoqué par deux fois un goût déplaisant de matière organique, de tourbe, dans l'eau potable.

Évidemment, ce désagrément a immédiatement interpellé notre Service des eaux, qui a investigué en faisant divers constats sur le site de la source du Poutet ainsi que dans la chambre de rassemblement au Dard.

Aucune anomalie structurelle n'est apparue, et le réseau ainsi que les réservoirs ont été vidangés et purgés afin que le pompage des Andonces et la source de la Rippaz puissent prendre le relai.

Suite à ces problèmes, nous avons pris contact avec l'Université de Genève qui étudie et suit l'hydrologie du lac de Bretaye, dont nous soupçonnons être la source du défaut de goût, et une entrevue sera organisée afin de discuter des éventuelles pistes à rechercher.

Nous avons également commandé une analyse d'un échantillon d'eau auprès de l'entreprise CIMO à Monthey, qui a recherché plus de huitante molécules olfactives susceptibles de donner un faux goût à l'eau.

De cette analyse, aucune molécule n'a été détectée et le mystère reste à ce jour malheureusement entier.

Soyez assurés que tout est mis en œuvre afin de trouver une réponse à ce problème, certes désagréable, mais l'eau reste totalement potable et la désinfection est garantie, avec des mesures relevées en parfaite conformité.

La chance de disposer de sources naturelles en altitude nous garantit un approvisionnement par gravité mais les aléas naturels nous rappellent que nous ne maîtrisons pas tout dans la dynamique du système hydrologique de nos montagnes.

Pour les plus anciens parmi nous, souvenez-vous du goût de concombre apparu il y a plus de dix ans et qui avait duré quelques semaines, alors que cet automne, le goût a disparu plus rapidement.

Le changement climatique démontre, par les relevés journaliers du débit des sources, que lors de fortes pluies, ce débit augmente en quelques heures de mille litres/minute alors qu'auparavant il fallait au minimum vingt-quatre heures pour constater une telle augmentation.

Pour conclure, le Service des eaux vous garantit une eau parfaitement potable tout au long de l'année. Et si, pour certains, un bon whisky a un goût tourbeux bien prononcé, celui-ci n'a rien à faire dans notre eau du robinet !

Dans l'attente de trouver le remède miracle, et en vous remerciant de votre compréhension lorsque ce type d'événement parfois quelque peu désagréable se produit, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

**Travaux effectués à l'entrée de Chesières,
parcelle n° 1984 sise au lieu-dit « Aux Tannes »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à informer votre Conseil que la parcelle citée en titre, actuellement concernée par des travaux, a servi ces dernières années, sur une petite portion, pour l'entreposage de matériel de chantier qui était employé par des entreprises mandatées par la Commune pour réaliser des travaux sur le plateau de Villars. Cette utilisation visait à réduire les transports entre la plaine et la montagne, limitant ainsi les nuisances associées.

Il y a deux ans, la totalité de ce bien-fonds a été mise à disposition d'une entreprise pour stocker des matériaux terreux extraits à Chesières, avec l'intention de les réutiliser sur place. Cette démarche répondait avant tout à une préoccupation écologique, visant à éviter un trafic supplémentaire susceptible de surcharger la route de Villars.

Les travaux consistaient à remettre la parcelle en état en l'aplanissant légèrement. À cette occasion, il a été décidé d'y appliquer une couche de grave. Il convient également de préciser que la parcelle n'était pas liée à un bail agricole.

L'affectation définitive de ce terrain sera déterminée en fonction des résultats de la mise à l'enquête du PaCom. En principe, cette parcelle devrait servir de zone de stationnement occasionnel et/ou de dépôt et dépose.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

